



BFS aktuell
Actualités OFS
Attualità UST

16 Culture, conditions de vie et sport

Janvier 1995

Promotion du cinéma et de la vidéo en Suisse
Dépenses de la Confédération, des cantons et d'un
certain nombre de communes, de 1990 à 1993

Complément d'information:

André Künzi, Section de la culture, des conditions de vie et du sport
Tél. 031 322 87 87

© OFS

Introduction

Le cinéma suisse doit faire face à une forte concurrence étrangère. Comme d'autres formes de création artistique, il est tributaire, pour pouvoir subsister, de l'aide extérieure. Celle de la Confédération, en particulier, est pour lui d'une importance primordiale. Cette aide est d'ailleurs inscrite dans la constitution. S'y ajoute celle que de plus en plus de cantons et de communes lui accordent.

Or, depuis un certain temps, l'aide publique au cinéma et à la vidéo, et tout spécialement la forme qu'elle doit revêtir, a fait l'objet d'une vive discussion. Cette discussion a de plus été alimentée par les restrictions budgétaires qui n'ont naturellement pas épargné ce secteur de l'activité culturelle.

La présente publication fournit des informations sur les dépenses des pouvoirs publics en faveur du cinéma et de la vidéo durant les années 1990 à 1993. Nous avons distingué trois catégories de dépenses:

- les dépenses en faveur de la production de films et de vidéos (création de films et de films vidéo); entrent dans cette catégorie la promotion des scénarios, les contributions à la réalisation, les prix, les primes;
- les contributions à la distribution, à des manifestations (festivals, cinéma en plein air, p. ex.), à des infrastructures et des institutions (Cinéma scolaire et populaire suisse, Trigon-Film, Fondation vaudoise pour le cinéma, Centre valaisan du film) consacrées au cinéma et à la vidéo;

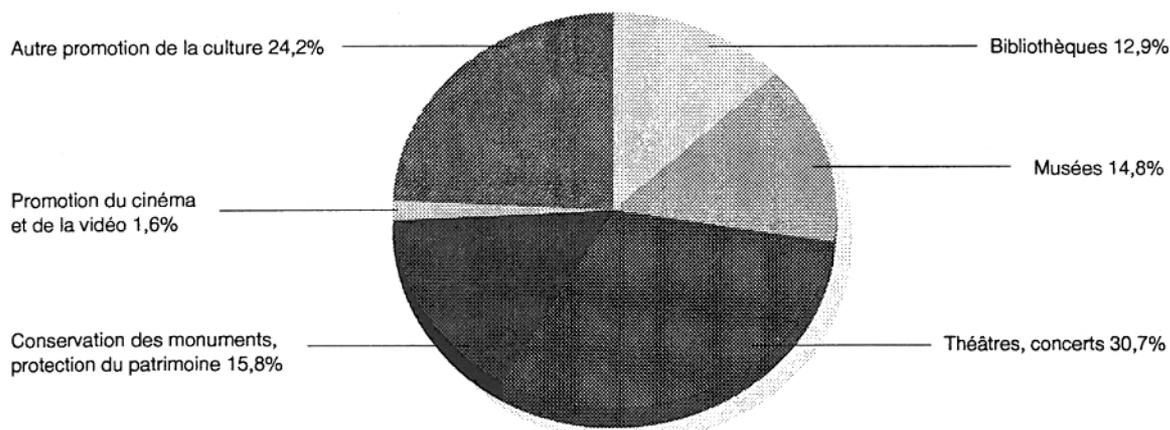
- enfin, les «autres dépenses», catégorie qui regroupe notamment les contributions aux frais de séminaires et les contributions aux projets d'art vidéo, ainsi que les dépenses qu'il n'était pas possible de répartir dans les catégories précédentes.

Nous avons relevé les données de tous les cantons et d'un certain nombre de communes. Ont été considérées toutes les communes de plus de 10'000 habitants et celles qui, tout en ayant moins de 10'000 habitants, font office de centres régionaux, c'est-à-dire les petits centres et les centres de régions périphériques¹⁾. En ce qui concerne l'aide fédérale, nous avons repris les montants figurant dans les comptes d'Etat. Nous espérons que cette publication favorisera le débat qui porte actuellement sur la forme que doit prendre la promotion du cinéma.

1 La promotion publique du cinéma et de la vidéo en Suisse

De 1990 à 1993, les montants affectés à la promotion du cinéma et de la vidéo en Suisse ont atteint en moyenne 25,7 millions de francs. Comparée au total des dépenses en faveur de la culture, cette somme est relativement modeste, puisqu'elle ne représente que 1,6%. Le théâtre et la musique se sont vu octroyer 30,7% du total,

G1 Répartition des dépenses publiques en faveur de la culture entre les différents secteurs¹



¹ Moyenne des années 1990 et 1991

© Office fédéral de la statistique

¹⁾ Nous avons adressé le questionnaire à 162 communes. Seules deux d'entre elles n'ont pas répondu. Sauf mention contraire, les chiffres indiqués ci-après se réfèrent à 160 communes.

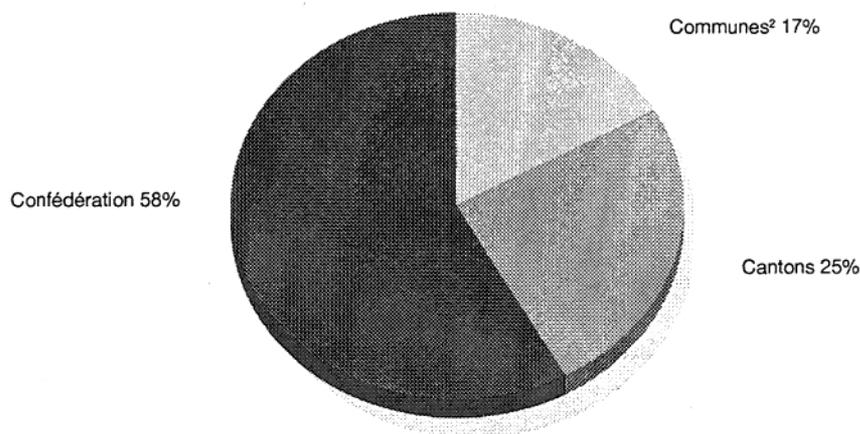
la conservation des monuments comme la protection du patrimoine 15,8%, les bibliothèques 12,9% et les musées 14,8%. L'engagement modeste des pouvoirs publics en faveur du cinéma peut s'expliquer par le fait que l'aide publique à la culture profite essentiellement aux institutions que sont en particulier les bibliothèques, les musées, les grands théâtres et les orchestres. La promotion du cinéma et de la vidéo n'est, elle, pas liée à des institutions de taille et d'importance comparables. En outre, elle est encore relativement récente, datant des années soixante, ce qui la distingue là encore de la conservation des monuments et de la protection du patrimoine, lesquelles existent depuis bien plus longtemps et sont plus traditionnellement associées aux tâches de l'Etat.

Même si les pouvoirs publics s'engagent moins en faveur du cinéma et de la vidéo, il ne faut pas en conclure que ce secteur de la vie culturelle est moins important que d'autres. Il occupe au contraire une place importante dans notre société, l'exemple de la télévision omniprésente étant assez éloquent à cet égard. Plus que les bibliothèques ou les musées, le cinéma et la vidéo sont étroitement liés au marché, ce qui explique en partie le traitement différent qui leur est réservé.

2 La promotion du cinéma et de la vidéo par la Confédération, les cantons et les communes

Si l'on considère l'ensemble des dépenses en faveur de la culture, on constate qu'avec 50% du total, les communes sont nettement plus généreuses que les cantons ou la Confédération, qui en assument respectivement 38 et 12%²⁾. Pour ce qui est du cinéma et de la vidéo, la situation est par contre totalement différente. L'essentiel de l'aide financière est en effet fourni par la Confédération (58%), les cantons arrivant en seconde position (25%), devant les communes recensées (17%)³⁾. L'importance inégale qu'accordent les pouvoirs publics au cinéma et à la vidéo se retrouve dans la manière dont ils répartissent leurs dépenses culturelles. Au cours de la période sous revue, la Confédération a déboursé 14,4 millions pour la promotion du cinéma, soit près de 8% de son aide à la culture. Les cantons ont dépensé 6,5 millions, soit 1%, et les communes 4,3 millions (0,5%). C'est donc l'inverse du principe de la subsidiarité qui est appliqué dans ce secteur. Les communes, qui sont la plus petite entité politique, contribuent nettement moins à la promotion du cinéma que les cantons ou la Confédération. Au niveau fédéral,

G2 Répartition des dépenses en faveur du cinéma et de la vidéo entre la Confédération, les cantons et les communes¹



¹ Moyenne des années 1990 à 1993
² 160 communes ont été recensées

© Office fédéral de la statistique

²⁾ Moyenne des années 1990 et 1991. Nous ne disposons pas de données plus récentes pour les communes. Les chiffres qui suivent correspondent chaque fois à la moyenne des données disponibles.

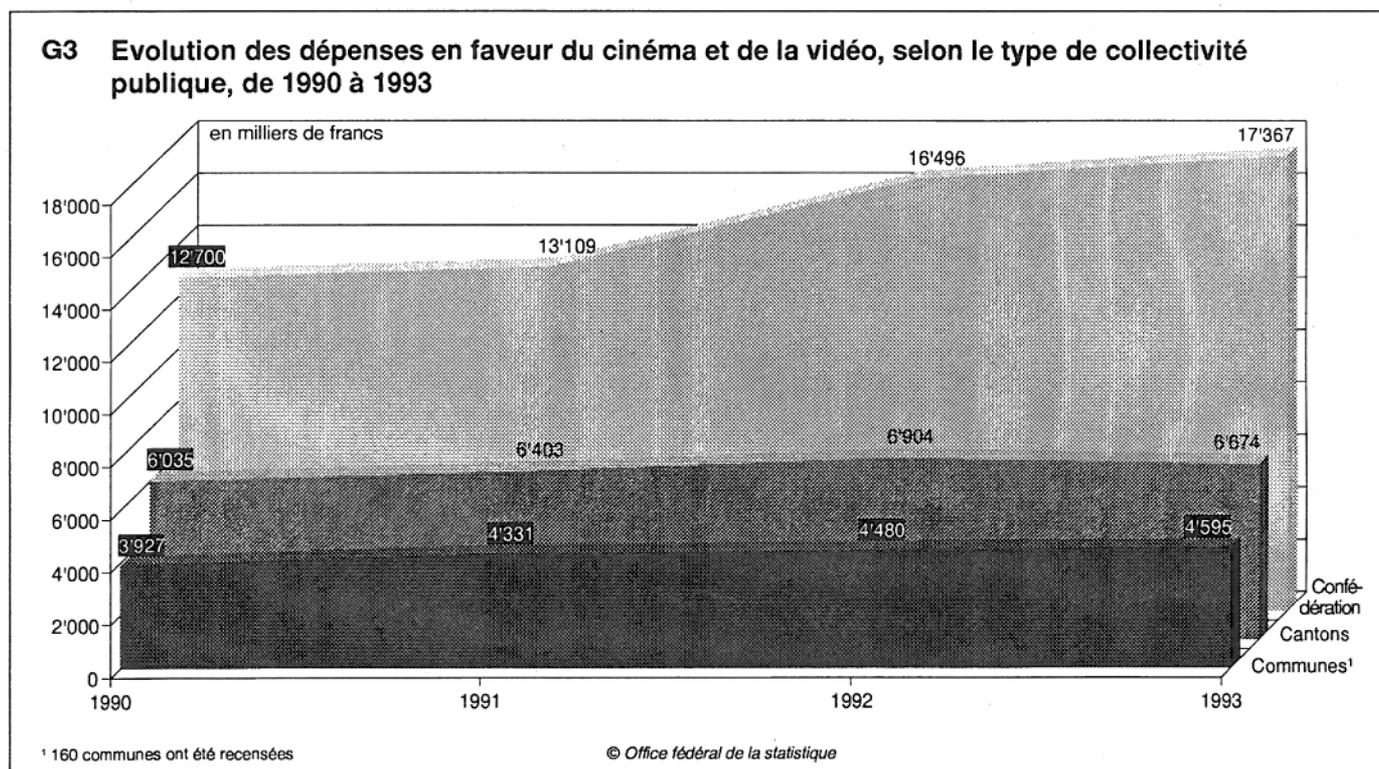
³⁾ Les dépenses des 160 communes interrogées représentent 80% des prestations fournies par l'ensemble des communes. Si l'on avait relevé les données de toutes les communes, on arriverait probablement à un pourcentage un peu plus élevé que 17%; la répartition des dépenses entre la Confédération, les cantons et les communes n'en serait pas modifiée considérablement pour autant.

cette promotion est inscrite dans la constitution depuis 1958, d'où sans doute le rôle de leader joué par la Confédération.

L'inégalité de traitement que subit la promotion du cinéma de la part de la Confédération, des cantons et des communes se reflète aussi dans l'évolution des dépenses entre 1990 et 1993. Durant cette période, les dépenses de la Confédération sont passées de 12,7 millions à 17,4 millions de francs. L'aide à la formation cinématographique, qui est octroyée depuis 1992, représente une part particulièrement importante de cette somme. Contrairement à celle de la Confédération, l'aide des cantons n'a pas enregistré une croissance marquée: passant de 6,0 à 6,9 millions entre 1990 et 1992, elle est retombée à 6,7 millions en 1993. Quant aux communes, elles ont versé 3,9 millions au titre de la promotion du cinéma et de la vidéo en 1990 et 4,6 millions en 1993. Leur aide s'est accrue de manière continue, mais elle est restée largement inférieure à celle de la Confédération.

3 Promotion du cinéma et de la vidéo par les pouvoirs publics selon le créneau choisi

Le type de promotion (créneau choisi) diffère aussi sensiblement selon les pouvoirs publics. La Confédération octroie des crédits à la promotion du cinéma, à la collaboration européenne en matière de cinéma, à la formation et à la formation continue des professionnels du cinéma ainsi qu'à la Cinémathèque. En 1993, elle a accordé 10,8 millions de francs au titre de la promotion du cinéma (62%) et 3,6 millions en faveur de la collaboration avec l'Europe (21%). Une petite partie de ces crédits permet certes de financer des manifestations ainsi que le Cinéma scolaire et populaire suisse, mais l'essentiel des contributions vont à la création cinématographique. L'aide à la formation s'est élevée à 1,8 million (10%) et la Cinémathèque a reçu 1,2 million⁴⁾. Si l'on fait la distinction entre l'aide à la production de films et de vidéos d'une part et la promotion d'infrastructures, d'institutions ou de la formation d'autre part, on constate que la Confédération privilégie



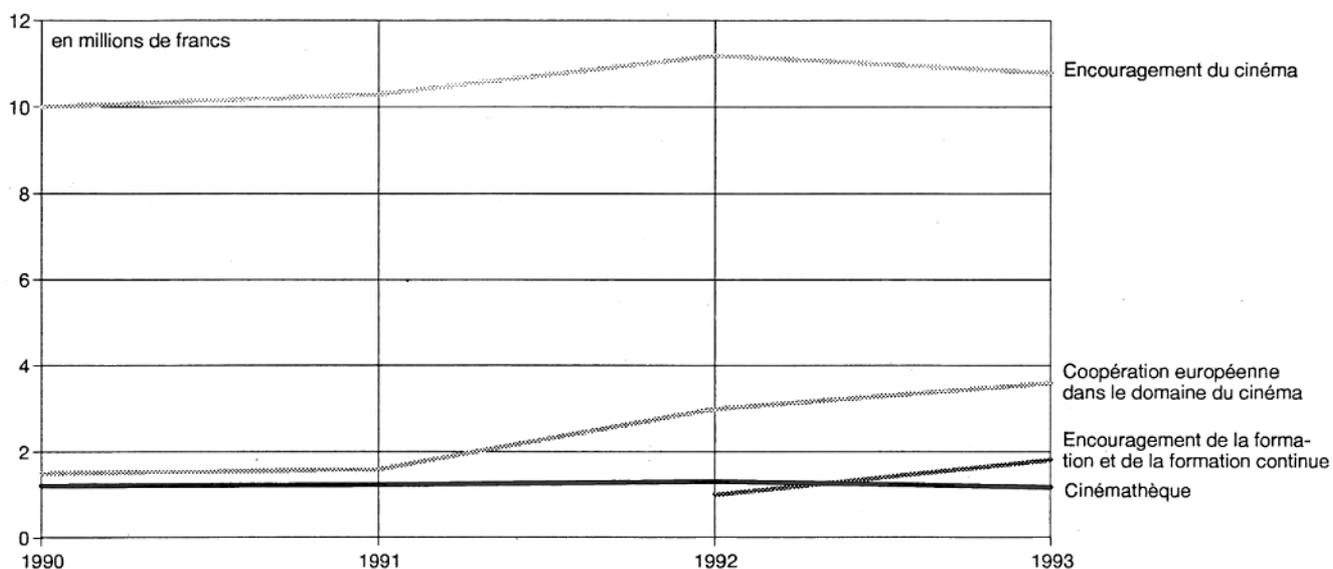
⁴⁾ L'aide à la formation ne datant que de 1992, nous avons exceptionnellement indiqué les dépenses de 1993 et non pas les dépenses moyennes des années 1990 à 1993. Le crédit pour le programme MEDIA de l'UE (798'000 francs prévus pour la première fois en 1993) n'a pas été pris en compte, ce crédit n'étant pas seulement destiné au cinéma, mais aussi, par exemple, à la télévision.

nettement la première. Ainsi, la production a obtenu 59% des sommes allouées en 1993, 41% allant à la promotion, aux institutions, ainsi qu'à la formation et à la formation continue.

Au niveau des cantons et des communes, en revanche, c'est la promotion des manifestations, des institutions et des infrastructures qui domine. Ainsi les cantons y ont

consacré 3,4 millions de francs (moyenne des 4 années), soit 52% de la somme qu'ils ont affectée au cinéma, tandis qu'ils accordaient 3,0 millions (46%) à la production d'oeuvres cinématographiques. Il convient toutefois de remarquer que certains moyens profitent aussi indirectement à la production. C'est notamment le cas dans le canton de Vaud, qui sans promouvoir directement les projets de films octroie des montants

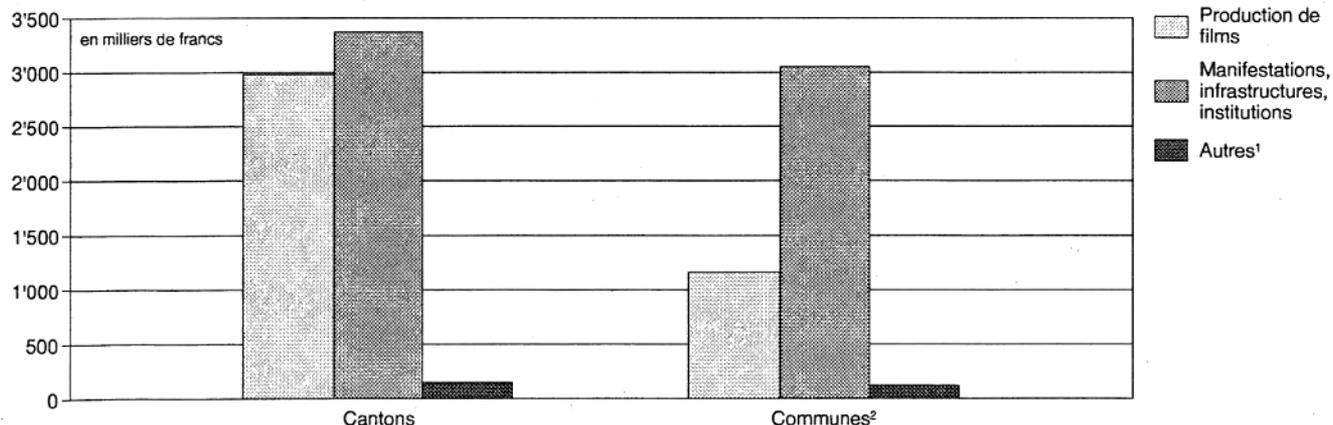
G4 Dépenses de la Confédération en faveur du cinéma et de la vidéo, de 1990 à 1993¹



¹ selon le compte d'Etat

© Office fédéral de la statistique

G5 Dépenses des cantons et des communes en faveur du cinéma et de la vidéo, selon l'affectation



¹ Dépenses non attribuables, art vidéo, formation

² 160 communes ont été recensées

© Office fédéral de la statistique

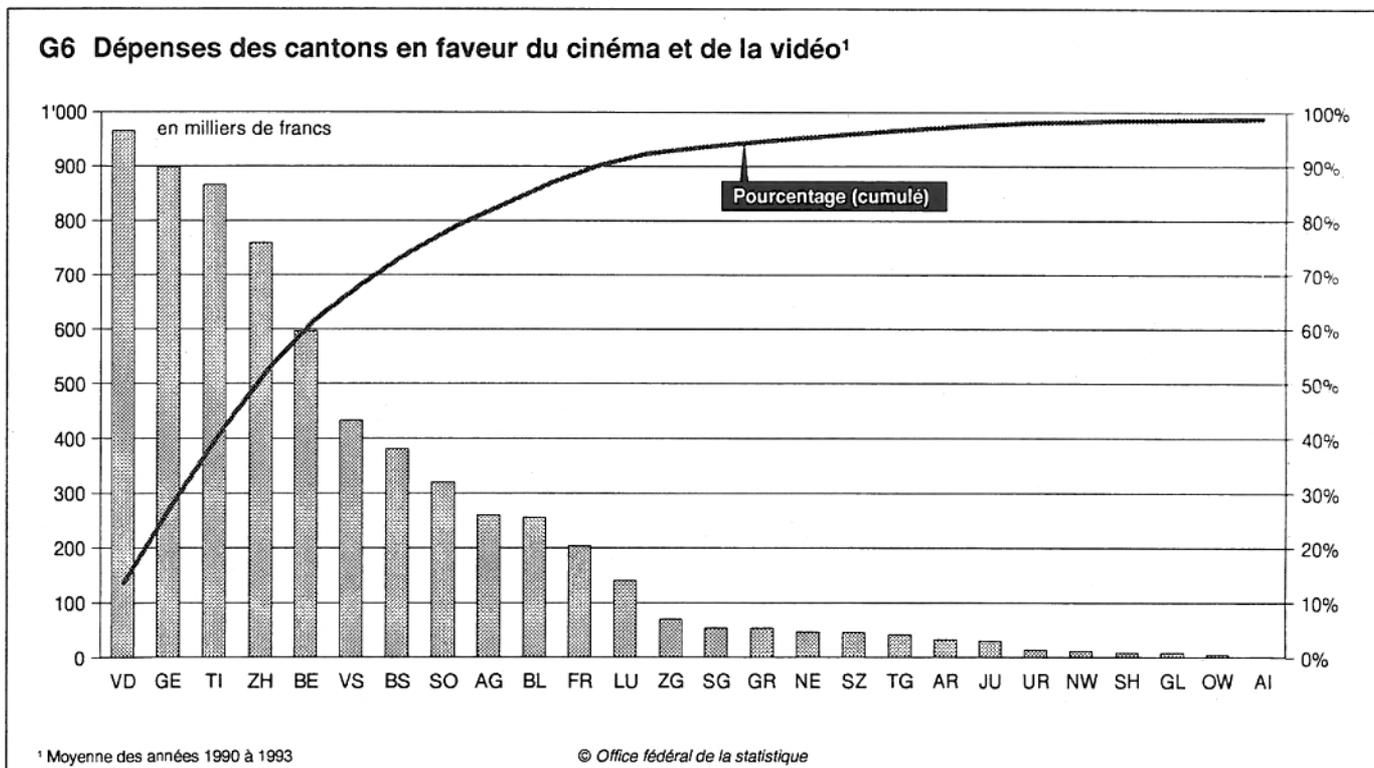
élevés à la Fondation vaudoise pour le cinéma, laquelle finance la production de films⁵⁾.

Au niveau des communes, le rapport est de 70% (3,1 millions de francs) contre 27% (1,2 million) affectés directement à la production de films. Là encore, il est intéressant de mentionner le cas de Lausanne qui fait bénéficier la Fondation vaudoise pour le cinéma de montants élevés. A noter, toutefois, que les communes ne privilégient pas l'aide à des institutions comme la Fondation. Sur les 3,1 millions de francs qu'elles ont accordés, 2,3 millions sont allés aux manifestations, aux cinémas en plein air, aux festivals, aux ciné-clubs ou aux infrastructures telles que les cinémas. Au niveau communal, les priorités sont donc clairement définies.

D'une manière générale, les cantons favorisent aussi de préférence les manifestations et la création locales et ils accordent leur aide principalement aux créateurs qui ont un lien avec eux, comme le prévoient d'ailleurs souvent les dispositions légales⁶⁾.

4 La promotion du cinéma et de la vidéo par les cantons

Durant la période sous revue, tous les cantons ont encouragé le cinéma et la vidéo, l'un d'entre eux ayant octroyé une année une contribution unique. Les disparités sont néanmoins considérables. Parmi les cantons les plus généreux, on trouve dans l'ordre les cantons de Vaud, de Genève, du Tessin, de Zurich et de Berne. Ils ont versé en moyenne 965'788 à 596'456 francs par an, soit 63% de l'aide cantonale au cinéma. Les cantons du Valais, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, d'Argovie, de Soleure et de Fribourg ont eux aussi accordé des moyens importants (plus de 200'000 francs en moyenne). Les cantons de Soleure et de Fribourg destinent une part importante de leur aide à leurs festivals, alors que le Valais finance principalement le Centre valaisan du film (archives cinématographiques). Si l'on tient également compte du canton de Lucerne, qui dépense en moyenne 140'468 francs, la part de ces douze cantons atteint 93%. Les dépenses des autres cantons varient entre 69'879 (Zoug) et 5375 francs (Obwald).



⁵⁾ Si l'on tient compte des crédits accordés à cette Fondation, la part représentée par l'aide des cantons à la création passe de 46 à 49%.

⁶⁾ Ce commentaire concerne les 12 cantons qui nous ont fourni la liste détaillée des projets qu'ils ont soutenus.

Les cantons les plus actifs en matière de promotion du cinéma et de la vidéo sont ceux qui, exception faite du Tessin, possèdent de grands centres urbains. L'environnement urbain est de toute évidence plus propice à la promotion du septième art que le milieu rural. C'est ce qui explique en partie la politique différente des cantons en matière de promotion. Celle-ci est par ailleurs aussi conditionnée par la présence ou non de festivals ou d'autres manifestations ou institutions importantes.

Bien que modeste, l'aide des autres cantons n'en demeure pas moins essentielle pour les créateurs. En effet, le montant inférieur des dépenses des cantons ne signifie pas nécessairement que les créateurs obtiennent moins, mais plutôt qu'ils sont moins nombreux à bénéficier d'une aide⁷⁾.

Les cantons dépensent en moyenne 0,94 franc par habitant au titre de la promotion du cinéma et de la vidéo. Les cantons du Tessin, de Genève, du Valais, de Vaud, de Fribourg, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et de Soleure se situent au-dessus de cette moyenne. L'engagement plus important de la Suisse romande, qui est ici mis en évidence, ressort encore plus clairement si l'on regroupe les cantons par région linguistique. C'est

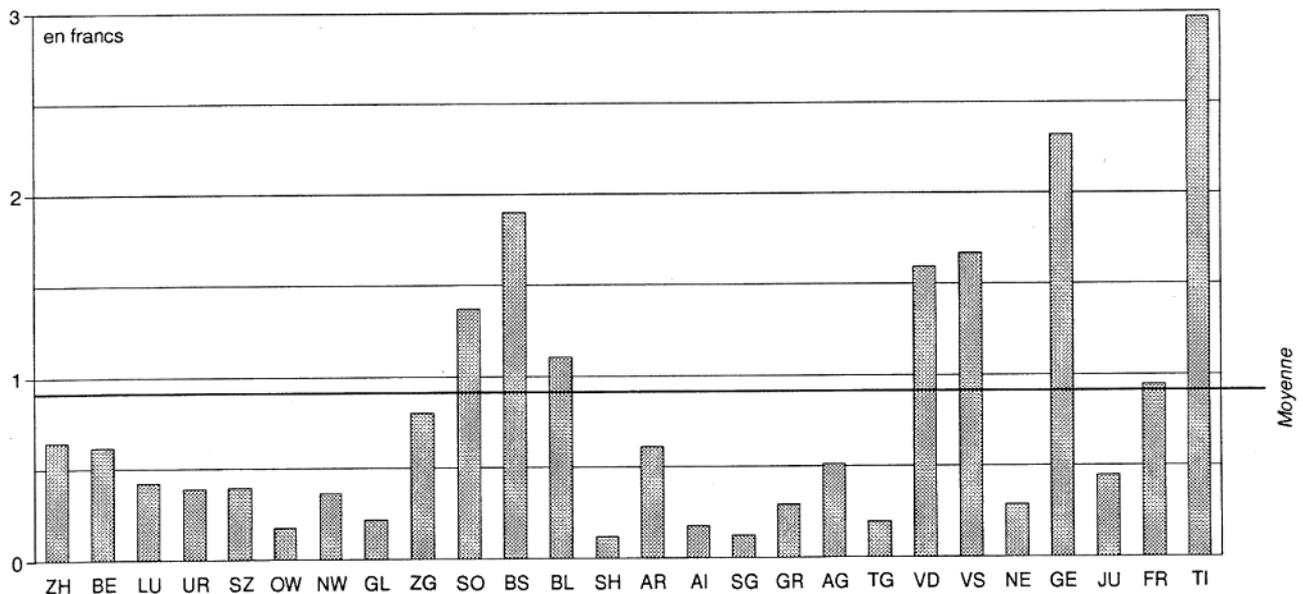
ainsi que les dépenses s'élèvent à 0,62 franc par habitant en Suisse alémanique, contre 1,54 franc en Suisse romande (soit plus du double). Au Tessin, elles atteignent 2,97 francs par habitant, un montant relativement élevé qui s'explique par la tenue du festival de Locarno et du festival d'art vidéo.

5 La promotion du cinéma et de la vidéo par les communes

5.1 La promotion selon le type de commune

Contrairement aux cantons, toutes les communes ne soutiennent pas le cinéma et la vidéo. 88 des 162 communes interrogées ont indiqué avoir versé des contributions pendant la période considérée; 72 n'en ont pas accordé et 2 n'ont pas répondu au questionnaire⁸⁾. La situation diffère sensiblement d'une région linguistique à l'autre: en Suisse alémanique, les communes qui font de la promotion sont presque aussi nombreuses que celles qui n'en font pas (57 oui contre 59 non et 1 non-réponse), alors qu'en Suisse romande elles sont bien

G7 Dépenses des cantons en faveur du cinéma et de la vidéo, (montants par habitant)¹⁾



¹⁾ calcul effectué à partir de la moyenne des années 1990 à 1993

© Office fédéral de la statistique

⁷⁾ Il serait intéressant d'étudier dans quelle mesure cette politique influence l'établissement des créateurs dans l'un ou l'autre canton.

⁸⁾ La ville de Bâle est un cas à part: ses comptes étant identiques à ceux du demi-canton. En termes de statistiques financières, on parle du demi-canton de Bâle-Ville. Il est en outre justifié de faire l'amalgame entre ville et canton dans la mesure où les deux demi-cantons sont réunis au sein d'un comité traitant des questions du cinéma.

plus nombreuses à encourager le cinéma et la vidéo (27 contre 10 et 1 non-réponse). Au Tessin, le rapport est à nouveau un peu plus équilibré (4 oui contre 3 non).

La taille de la commune est un autre facteur qui joue un rôle. C'est ainsi qu'une nette majorité de communes de moins de 10'000 habitants, classées parmi les centres de régions périphériques, ne finance pas le cinéma ni la vidéo (19 non contre 6 oui). La fonction de centre régional n'a de toute évidence pas de répercussions. Parmi les petits centres de moins de 10'000 habitants, le rapport est équilibré (12 oui contre 13 non), alors que les communes de plus de 10'000 habitants sont nettement plus nombreuses à engager des dépenses en faveur du cinéma et de la vidéo (14 oui contre 7 non). Quant aux autres communes de plus de 10'000 habitants - à ranger principalement dans la catégorie des communes d'emploi de régions métropolitaines, des communes suburbaines d'habitation de régions mé-

ropolitaines et des communes d'emploi de régions non métropolitaines⁹⁾ - une faible majorité d'entre elles ne pratiquent aucune promotion (26 non contre 22 oui).

5.2 Sommes allouées par les communes

Les communes de Zurich, Genève et Lausanne ont dépensé 2,6 millions en faveur du cinéma et de la vidéo, ce qui représente 59% des sommes allouées à ce secteur. Elle sont suivies des communes de Locarno, Berne, Winterthur, Vevey et Saint-Gall, qui ont versé 867'954 francs soit 20% du total. Des montants assez importants ont également été accordés par les communes de Bienne, de Lucerne, de Morges, de Nyon, de Fribourg et de Soleure, ce qui s'explique dans le cas de ces dernières par les festivals qui s'y tiennent. Quant aux communes restantes, leurs contributions s'échelonnent entre quelques centaines et quelques milliers de francs.

Promotion du cinéma et de la vidéo par commune

1*	Oui	Non	Non-réponse	Total
Par région linguistique				
Suisse allemande	57	59	1	117
Suisse romande	27	10	1	38
Suisse italienne	4	3		7
Total	88	72	2	162
Par classe de grandeur				
100'000 habitants et plus	4			4
50'000 - 99'999	4			4
30'000 - 49'999	9	4		13
20'000 - 29'999	7			7
10'000 - 19'999	46	36	1	83
moins de 10'000 ¹⁾	18	32	1	51
Total	88	72	2	162
Par type de commune				
Grands centres	4			4
Centres moyens	21	1		22
Petits centres	26	20		46
Centres des régions périphériques	6	19	1	26
Autres types 1	31	32	1	64
Total	88	72	2	162

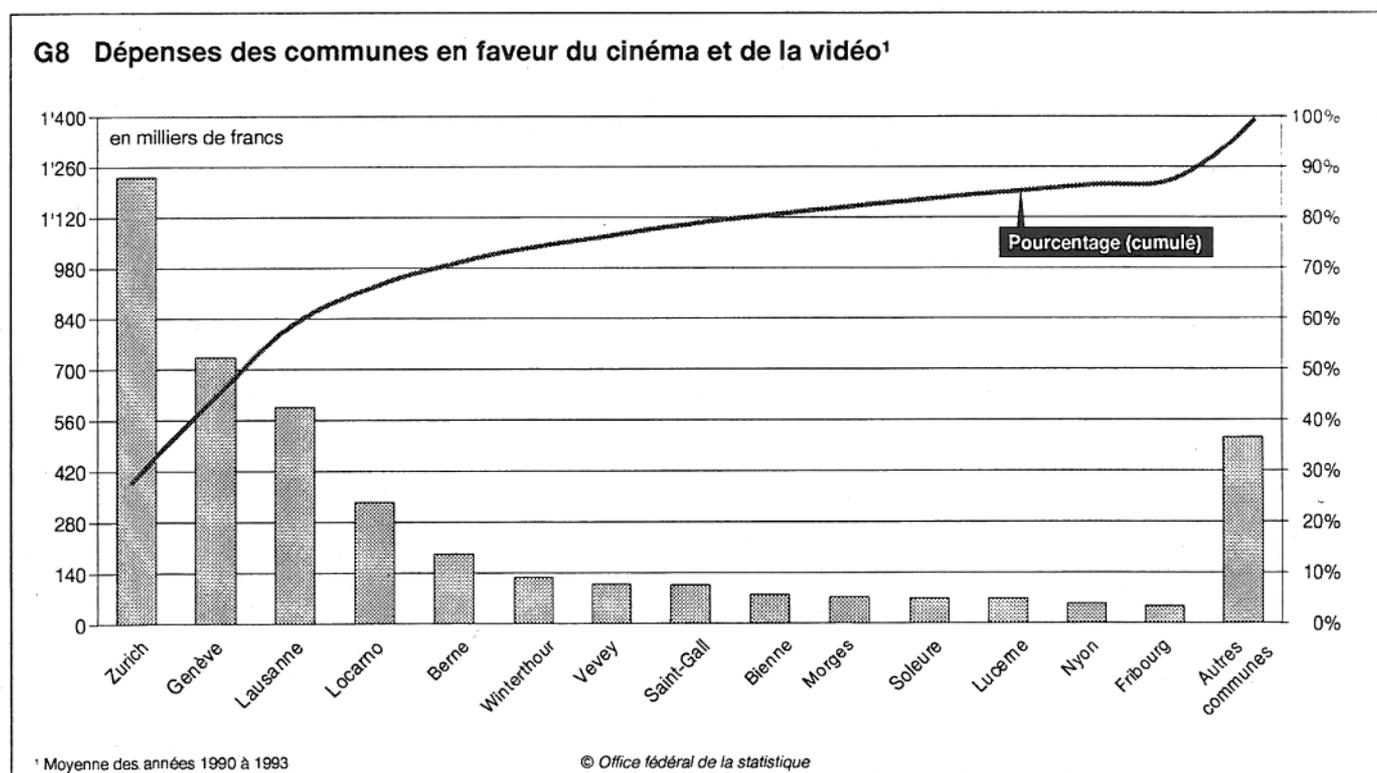
¹⁾ Dans cette catégorie, toutes les communes ne sont pas réparties selon la classe de grandeur et selon le type
162 communes: 24 communes d'emploi de régions métropolitaines
13 communes d'emploi de régions non-métropolitaines
12 communes suburbaines d'habitation de régions métropolitaines

Parmi les communes dont l'effort est modeste, nombreuses sont celles de surcroît qui ne versent pas de contributions régulières. Ainsi 32 communes n'en ont accordé que pendant un ou deux ans, au cours de la période considérée. Pour un nombre somme toute relativement élevé d'entre elles, la promotion du cinéma et de la vidéo revêt plutôt un caractère unique voire extraordinaire. Si l'on fait par ailleurs la distinction entre l'aide à la production de films d'une part et la promotion de la distribution, de manifestations, d'infrastructures et d'institutions d'autre part, on constate que ce deuxième secteur peut compter sur le soutien régulier d'un plus grand nombre de communes que le premier. C'est en grande partie les trois villes de Zurich, Genève et Berne qui financent la création cinématographique. La plupart des communes accordent en premier lieu leur aide aux manifestations à caractère local, à l'exemple des festivals, des ciné-clubs et autres.

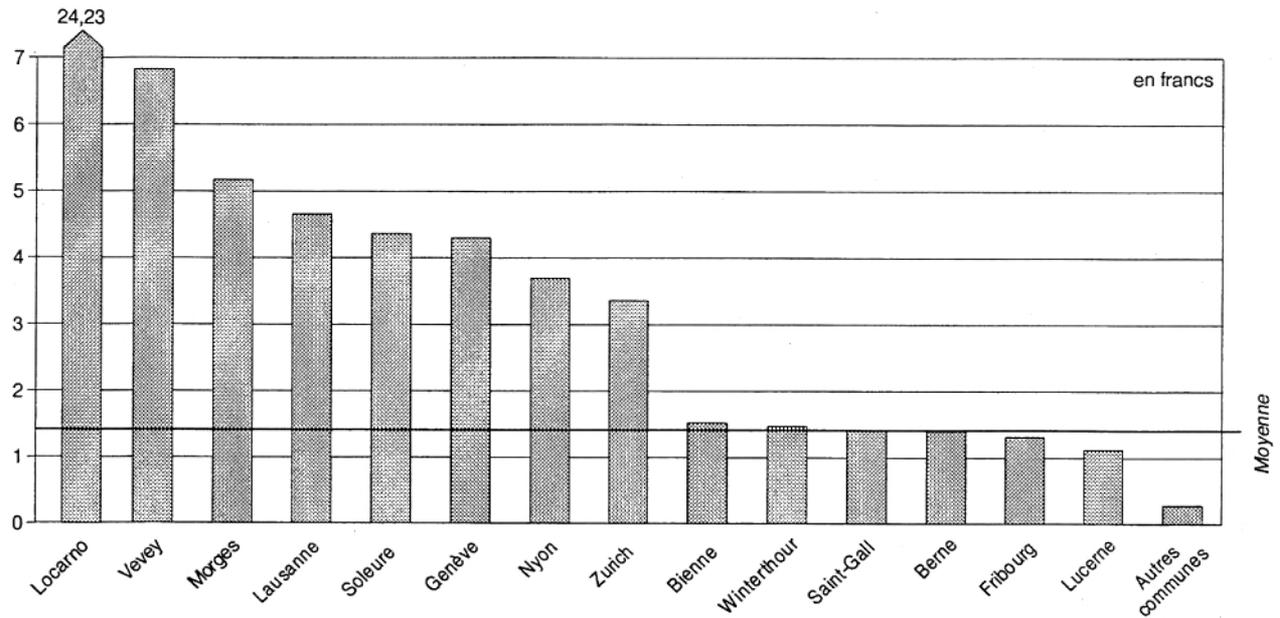
Les communes versent en moyenne 1,42 franc par habitant. Zurich, Lausanne et Genève se situent nettement au-dessus de cette moyenne. Les communes comptant entre 50'000 et 100'000 habitants allouent 1,38 franc par habitant. Dans le cas des autres communes, on ne trouve plus de lien aussi évident entre leur taille et les montants qu'elles accordent. Ainsi, les communes ayant entre 10'000 et 20'000 habitants dépensent plus (0,81 franc) en faveur du cinéma que celles qui en ont entre 20'000 et 50'000 (0,31 franc).

L'aide largement supérieure à la moyenne des villes de Locarno, Nyon, Soleure, Vevey, Morges et Delémont y est pour quelque chose. Le lien qui existe entre le montant de cette aide et la tenue d'un festival ou de toute autre manifestation dans ces communes saute aux yeux. Si l'on fait abstraction du cas de Delémont, qui constitue en quelque sorte une exception dans la mesure où elle n'a accordé qu'une contribution unique, d'un montant relativement élevé, en 1991, en faveur des infrastructures, l'engagement des communes ayant entre 10'000 et 20'000 habitants tombe à 0,19 franc par habitant. On relèvera encore l'effort non négligeable fourni par les communes de moins de 10'000 habitants: 0,41 franc par habitant. Romanshorn, Moutier, Aigle et Bulle se distinguent particulièrement sur ce plan.

A l'instar des cantons romands, les communes de Suisse romande se mobilisent davantage en faveur du cinéma et de la vidéo. Avec 2,37 francs par habitant, elles dépensent plus que les communes de Suisse alémanique (0,95 franc). Cet écart subsiste si l'on fait abstraction des grandes villes. Ainsi, les communes de Suisse romande sont non seulement plus nombreuses à promouvoir le cinéma et la vidéo, elles se montrent aussi plus généreuses. Les communes du Tessin, quant à elles, battent tous les records avec 4,68 francs par habitant. Mais si l'on ne tient pas compte de Locarno, leur aide tombe à 0,40 franc par habitant. Il n'en demeure pas moins que le Tessin joue un rôle essentiel dans ce domaine.



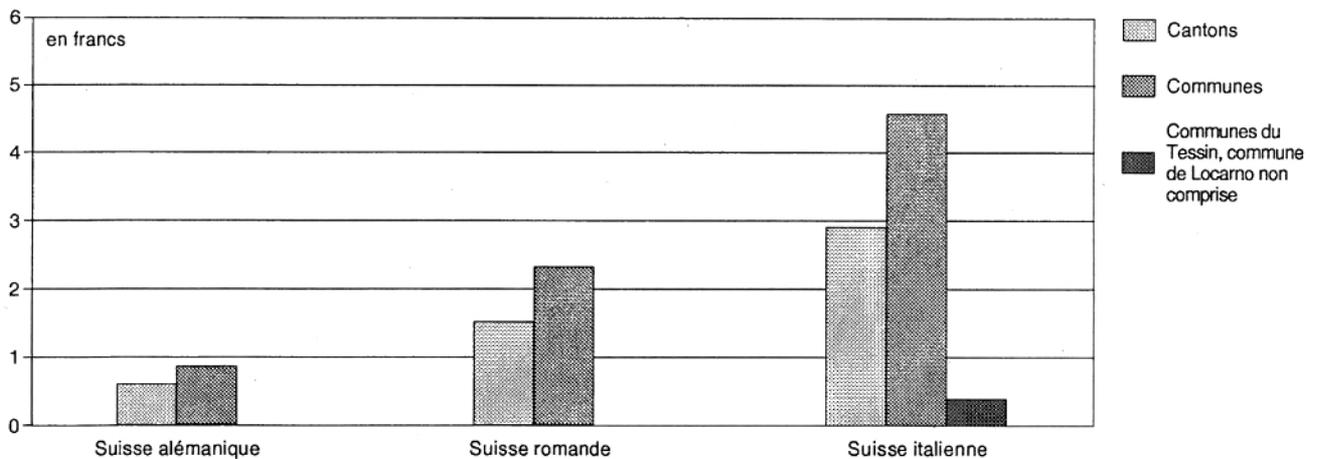
G9 Dépenses des communes en faveur du cinéma et de la vidéo, (montants par habitant)¹



¹ Calcul effectué à partir de la moyenne des années 1990 à 1993

© Office fédéral de la statistique

G10 Dépenses par habitant en faveur du cinéma et de la vidéo¹, selon la région linguistique et le type de collectivité publique



© Office fédéral de la statistique

¹ Calcul effectué à partir de la moyenne des années 1990 à 1993

En mettant en évidence ces disparités, nous n'avions pas l'intention de comparer l'engagement financier de chaque commune. Une telle comparaison n'aurait d'ailleurs pas de sens si l'on ne tenait pas compte des spécificités de la promotion culturelle. Avec respectivement 127'500 et 105'938 francs, Winterthour et Saint-Gall consacrent par exemple plus d'argent au cinéma et à la vidéo que Lucerne (68'625 francs). Globalement, cependant, Lucerne subventionne plus la culture avec 22,9 millions de francs que Winterthour (21,3 millions) ou Saint-Gall (20,6 millions) (moyenne des années 1990 à 1992). La même remarque s'applique aux cantons. Par ailleurs la répartition des tâches culturelles entre les collectivités publiques peut différer d'un canton à l'autre de sorte qu'il faut tenir compte des prestations des cantons et de leurs communes si l'on veut établir une comparaison.

Résumé

En Suisse, la promotion du cinéma et de la vidéo a une dimension nationale. Elle est inscrite depuis 1958 dans la constitution. On observe dans ce domaine un renversement du principe de la subsidiarité. Alors que la promotion du théâtre ou de la musique, par exemple, est essentiellement du ressort des plus petites entités

politiques, la promotion du cinéma et de la vidéo est assurée principalement par la Confédération.

Les moyens de la Confédération sont surtout affectés au financement de la création cinématographique. L'intervention de la Confédération ne diffère donc pas seulement de celle des cantons et des communes au niveau des montants octroyés mais aussi au niveau du type d'activité encouragée. Les cantons et les communes privilégient quant à eux la promotion de manifestations ou d'institutions. Ils axent plus leur intervention sur la vie culturelle locale. C'est en particulier le cas des cantons qui, parmi les créateurs, favorisent ostensiblement leurs ressortissants, ou qui privilégient la création de films ayant un lien avec leur région.

Comme c'est le cas pour l'aide à la culture en général, la promotion du cinéma et de la vidéo est essentiellement le fait, financièrement parlant, de quelques cantons et communes. Il convient de mentionner en particulier, outre les grandes villes et les cantons où elles se situent, le canton du Tessin, lequel accorde des contributions élevées. La Suisse italienne, qui accueille un important festival du cinéma, vient en tête des trois régions linguistiques pour ce qui est de l'aide financière au cinéma. Elle précède la Suisse romande, qui affecte au cinéma et à la vidéo des montants plus élevés que la Suisse alémanique, que ce soit en moyenne ou par habitant. De toute évidence, la promotion du cinéma et de la vidéo ne revêt pas la même importance d'une région linguistique à l'autre, reflétant en cela la diversité culturelle de la Suisse.

T1 Dépenses de la Confédération en faveur du cinéma, de 1990 à 1994¹⁾ (en milliers)

	1990	1991	1992	1993	1994
Encouragement du cinéma	10 000	10 290	11 200	10 800	11 340
Coopération européenne dans le domaine du cinéma	1 500	1 594	2 996	3 597	4 010
Encouragement de la formation			1 000	1 800	2 049
Cinémathèque	1 200	1 225	1 300	1 170	1 247
Total	12 700	13 109	16 496	17 367	18 646

¹⁾ Crédits selon le compte d'Etat. Le crédit pour le programme MEDIA de l'UE (798'000 francs prévus pour la première fois en 1993) n'a pas été pris en compte, ce crédit n'étant pas seulement destiné au cinéma, mais aussi, par exemple, à la télévision

**T2 Dépenses des cantons et des communes en faveur du cinéma et de la vidéo,
selon l'affectation et l'année (en milliers de francs)**

	1990	1991	1992	1993	Moyenne
Cantons					
Scénarios, réalisation, prix, primes	2 763	3 107	3 242	2 811	2 981
Distribution de films, manifestations, infrastructures, institutions	3 151	3 170	3 470	3 700	3 373
Autres dépenses	121	127	191	164	151
Total	6 035	6 403	6 904	6 674	6 504
Communes¹⁾					
Scénarios, réalisation, prix, primes	1 139	1 165	1 255	1 078	1 159
Distribution de films, manifestations, infrastructures, institutions	2 713	3 011	3 076	3 409	3 052
Autres dépenses	75	155	149	109	122
Total	3 927	4 331	4 480	4 595	4 333

¹⁾ 160 communes

T3 Dépenses des cantons en faveur du cinéma et de la vidéo

Moyenne des années 1990 à 1993

	Scénarios, réalisations, prix, primes	Manifestations, infrastructures institutions ¹⁾	Autres dépenses	Total
Zurich	708 650	50 925 ²⁾		759 575
Berne	476 372	118 835	1 250	596 456
Lucerne	73 501	65 900	1 067	140 468
Uri	10 000	2 125	1 500	13 625
Schwytz	35 105	3 500	6 890	45 495
Obwald	2 375	3 000		5 375
Nidwald	8 000	4 325		12 325
Glaris	6 925	1 515		8 440
Zoug	50 825	7 475	11 579	69 879
Fribourg	89 575	83 892	30 287	203 754
Soleure	212 500	103 250	4 050	319 800
Bâle-Ville	1 250	214 700 ³⁾	7 612	223 562
Comité du cinéma BS/BL ..	248 750	31 575	34 625 ⁴⁾	314 950
Bâle-Campagne		97 175	1 371	98 546
Schaffhouse	4 450	4 125		8 575
Appenzell Rh.-Ext.	25 875	1 625	4 900	32 400
Appenzell Rh.-Int.	2 500			2 500
Saint-Gall	35 625	17 200	1 016	53 841
Grisons	48 000	5 350	335	53 685
Argovie	213 658	41 980	4 453	260 090
Thurgovie	27 000	6 117	8 463	41 580
Tessin	193 080	670 823 ⁵⁾	1 777	865 680
Vaud	168 750	797 038 ⁶⁾		965 788
Valais	67 901	364 693 ⁷⁾		432 594
Neuchâtel	33 875	12 250	953	47 078
Genève	230 525	653 725 ⁸⁾	14 053	898 303
Jura	5 675	9 630	14 600	29 905
Total	2980 741	3372 746	150 781	6504 268

¹⁾ Dépense non attribuable, art vidéo, formation

²⁾ Non compris l'«Institut für Unterrichtsfilm und Filmerzziehung»; de manière générale, les frais des établissements de formation ne sont pas compris

³⁾ Le Bon Film/«Stadtkino»

⁴⁾ Installations vidéo

⁵⁾ Festival de Locarno; festival de l'art vidéo

⁶⁾ Fondation vaudoise pour le cinéma; Cinémathèque

⁷⁾ Centre valaisan du film et de la photographie

⁸⁾ CAC-Voltaire, Fonction Cinéma

Remarque: dépenses entrant dans le cadre du budget cantonal et dépenses du fonds de loterie ou de la Loterie romande

T4 Dépenses des communes en faveur du cinéma et de la vidéo¹⁾

Moyennes des années 1990 à 1993

	Scénarios, réalisations, prix, primes	Manifestations, infrastructures, institutions	Autres dépenses	Total
Zurich	389 025	843 075		1232 100
Genève	444 250	291 060		735 310
Lausanne	500	596 005		596 505
Locarno		315 958	18 345	334 302
Berne	135 125	10 088	46 000	191 213
Winterthour	25 875	101 625		127 500
Vevey	4 075	104 926		109 001
Saint-Gall	9 250	96 688		105 938
Bienne	12 000	66 725		78 725
Morges	250	71 625		71 875
Soleure	3 750	65 000		68 750
Lucerne	12 250	51 875	4 500	68 625
Nyon		54 000	550	54 550
Delémont		50 000 ²⁾		50 000
Fribourg	30 000	17 675		47 675
Sion	350	37 000		37 350
Martigny			30 625	30 625
Autres communes	92 568	278 914	21 915	393 398
Total	1159 268	3052 237	121 935	4333 440

¹⁾ 160 communes ont été recensées

²⁾ Contribution unique de 200'000 francs en 1991